

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	65

PRESENTS	50
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	11
ABSENTS	27

Vote Pour :	65
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

17 OCTOBRE 2023

Date d’Affichage

17 OCTOBRE 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-trois octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Robert CINQ, Martine CLARAZ ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Michel MALGOUYRES à Sébastien MONTEILLET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Michel BONNET à Jean-François BAULES, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Laurence CRANSAC-VELLARINO à Claire VILLENEUVE, Olivier DAMEZ à Christophe GOURMANIEL, Max ESCAFFRE à Pascal HEBRARD, Claire FITA à Blaise AZNAR, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Michelle LAVIT à Louisa KAOUANE, Francis RUFFEL à Martine SOUQUET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU.

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Bernard EGUILUZ, Muriel GEFFRIER, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE NERIN, Agnès MERONI, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Montserrat REILLES, Didier SALANDIN, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, François VERGNES.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°225_2023

ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 05- Avenant n°2 à l’accord-cadre « Achat de modulaires pour la Communauté d’Agglomération »

Exposé des motifs

L'Accord Cadre à Bons de Commande relatif au lot 1 Achat de modulaires, sans minimum ni maximum a été attribué en date du 28 septembre 2020 au prestataire ESPACES PROVENCE sur la base d'un Bordereau de Prix Unitaires (BPU) qui comprend l'acquisition de modulaires, la livraison et l'installation des modulaires sur site et la mise en service des bâtiments, y compris raccordements aux réseaux.

Un avenant n°1 a été approuvé en conseil communautaire du 11 avril 2022 relatif au versement d'une indemnité d'imprévision,

Il convient d'établir un nouvel avenant afin d'intégrer des prix supplémentaires de fournitures au Bordereau des Prix Unitaires du marché à savoir des cloisons intérieures pour un montant de 2 600.00€ HT, des portes intérieures pour un montant de 2 370.00€ HT, la modification de l'installation électrique par la création de 3 postes de travail par bureau pour un montant de 1 890.00€ HT, la pose d'une climatisation réversible supplémentaire pour un montant de 1 530.00€ HT et le raccordement au TGBT général extérieur pour les trois ensembles pour un montant de 2 310.99€ HT.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'article L 2194-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 11 avril 2022 attribuant l'accord-cadre Achat de modulaires pour la Communauté d'agglomération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'avenant n°2 à l'accord-cadre d'« Achat de modulaires pour la Communauté d'Agglomération », attribué à ESPACES PROVENCE pour l'ajout des prix supplémentaires au Bordereau de Prix Unitaires,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.



Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 06 NOV. 2023

- publication - mise en ligne
Le 06 NOV. 2023

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.